

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2016

Après lecture, le compte rendu du 24/11/2015 est adopté à l'unanimité.

Réaménagement du Jaï Alai : approbation de deux avenants.

Mr le Maire rappelle aux membres présents la délibération du 14 avril 2015 portant sur les modalités de la consultation pour le réaménagement du Jaï Alai.

Après notification des marchés aux entreprises retenues, il est apparu des travaux supplémentaires sur les lots N°1 Maçonnerie Gros Oeuvre dont l'avenant s'élève à 21 986,60€ HT et N°13 Ascenseur dont le montant de l'avenant est de 2 800€ HT.

Par conséquent, le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer les dits avenants.

A.V.A.P. : constitution de la Commission Locale. (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)

Mr Le Maire rappelle les conditions de constitution et le but de cette AVAP qui se substitue à la ZPPAUP.

Mr Le Maire informe également l'assemblée qu'une circulaire du ministre de la culture et de la communication du 2 mars 2012 présente et précise les conditions d'application de l'AVAP.

Au vu de ce texte, le Conseil Municipal décide de constituer la commission locale de l'AVAP comme suit :

- Représentants de la Commune : Alphonse IDIART, Jacques DELPECH, Jacques ELISSETCHE, Laurent INCHAUSPE, Nadine GUENARD, Isabelle HENRY, Jean-Bernard LHOSMOT,
- Le Préfet ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- Personnes qualifiées au titre du Patrimoine : Alain ZUAZNABAR-INDA, chargé de mission du patrimoine, et le Président de l'Association des Amis de la Vieille Navarre ou son représentant,
- Personnes qualifiées au titre de l'économie : Le Président de l'Union Commerciale de Garazi-Baigorri et le Président de la CCI de Bayonne.

A.V.A.P. : demande de subvention.

Sur invitation de Mr Le Maire, les membres du Conseil Municipal ont délibéré à l'unanimité pour solliciter une subvention auprès de la DRAC pour mener à bien la transformation de l'étude ZPPAUP en AVAP.

Cession de terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la vente à Emmanuelle SAUMADE ou à une société la représentant, d'un terrain communal composé de 3 parcelles d'une superficie totale de 1656 m² à 50€ du mètre carré.

Acquisition de terrain: convention de portage par l'EPFL.

Le Conseil Municipal a autorisé Mr Le Maire, pour le compte de la Commune, à signer le convention de portage avec l'EPFL suite à l'acquisition dudit terrain d'une superficie de 17 712 m² auprès de Mr Paulerena.

Le portage est prévu sur 8 ans avec 1% de frais sur le Capital restant dû.

Dépenses d'investissement avant vote du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal a délibéré afin que puisse être engagé l'équivalent d'un quart de l'inscription

au chapitre 21 prévue en 2015 avant le vote du budget primitif 2016.

Adhésion de la Commune à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES).

Le Conseil Municipal a accepté l'adhésion de la Commune à l'ANDES et a désigné Patricia Arangoïs pour représenter St-Jean-Pied-de-Port auprès de cette association qui a pour but de défendre les intérêts des collectivités dans le domaine du sport.

Questions diverses.

1/ Indemnités des élus.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de maintenir les taux d'indemnités prévus pour le Maire, les Adjointes et les Conseillers avec délégation au même niveau qu'en 2014.

2/ Organisation de la Ronde du Pays Basque, l'Essor Basque.

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité 14 voix pour et 1 voix contre d'allouer une subvention de 3200€ à l'Essor Cycliste Basque pour son édition 2016.